**Observatoire du littoral ouest Africain (ORLOA)**

*(Extrait de la note d’orientation)*

L'érosion du littoral, ainsi que les risques de submersion des côtes, constituent un sujet de plus en plus préoccupant pour les communes et les populations littorales ouest africaines, compte-tenu de l’augmentation des enjeux environnementaux, socio-économiques dans des zones soumises à des aléas naturels récurrents dans un contexte de changement climatique. Il convient de suivre l’évolution de la frange côtière afin de prévoir ces phénomènes à différentes échelles de temps et d’espace dans l’objectif d’aider dans les choix de gestion et d’aménagement. Pour répondre à ce besoin de connaissance et de partage, le programme WACA appuie les pays ouest africains dans le processus de mise en place d’un observatoire régional des risques côtiers du littoral ouest africain accompagnant ces derniers dans leur volonté affichée depuis juillet 2018, de transformer la MOLOA (Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain) en observatoire régional.

Dans l’objectif de participer collectivement à l’effort d’amélioration des pratiques et de la qualité des données produites par les différents adhérents, plusieurs missions seront assignées à l’observatoire régional.

1. **L’accompagnement, l’amélioration et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques**

Les différentes orientations sont :

* Permettre une amélioration et une valorisation de la connaissance scientifique et technique existante sur les problématiques littorales et une mise en réseau des initiatives locales qui s'intéressent aux évolutions de la bande côtière, en définissant notamment les conditions d'association et les complémentarités d’action entre les acteurs ;
* Faire émerger un besoin de connaissances complémentaires et orienter ou assurer l’acquisition de ces compléments de connaissances si des manques sont relevés au vu de l’identification de la connaissance existante ;
* Assurer le lien entre les démarches sectorielles d’observation du littoral aux échelles locales comme régionales, dans un but d’harmonisation, de valorisation et de partage de la connaissance.

1. **La mise à disposition d’un outil d’aide et de partage à la compréhension, la connaissance et la gestion des phénomènes littoraux**

Cet axe devra couvrir les thématiques suivantes :

* Capitaliser et valoriser les expertises, études et démarches menées par les membres de l'observatoire permettant notamment de constituer une veille méthodologique harmonisée sur la donnée ;
* Faire connaître les structures d’observation du littoral et en faciliter l’accès ;
* Mettre à disposition des indicateurs de suivi du littoral à l’échelle nationale ;
* Mettre à disposition des outils et retours d’expériences pour favoriser l’émergence et la pérennisation d’observatoires du littoral ;
* Faciliter l’échange et la collaboration des membres de l'observatoire par la mise en place d’un outil dédié ;
* Établir un web mapping faisant interagir tous les membres de l’observatoire régional ;
* Identifier les besoins en matière de recherche et d’innovation et de formation ;
* Évaluer l’impact des investissements opérés par les pouvoirs publics ;
* Développer des outils de communication communs adaptés à différents publics ;
* Identifier les leviers de sensibilisation du grand public au travers notamment des sciences participatives et faciliter leur mise en œuvre ;
* Développer des outils en complémentarité des démarches existantes ;
* Établir une charte contractuelle de partage et de diffusion des données acquises par les différents pays membres de l’observatoire.

1. **La mise en place d'une politique durable et intégrée du littoral**

La gestion de la bande côtière est complexe et fait intervenir de nombreux acteurs dans leurs champs de compétences propres. Une stratégie régionale doit donc s'inscrire dans une logique d’optimisation de l’intervention publique, de mise en cohérence des différentes politiques thématiques, sectorielles et territoriales, et ce dans un respect de la subsidiarité et de la libre administration des collectivités.

Pour ce faire il s'agira de :

* Prendre en compte les risques littoraux dans les documents d'urbanisme ;
* Améliorer la surveillance et la prévision des risques littoraux ;
* Structurer la gestion des ouvrages de protection côtière ;
* Mettre en œuvre un accompagnement des processus naturels.

1. **Gouvernance et organisation de l’ORLOA**

La gouvernance de l’ORLOA va s’articuler autour d’un comité de pilotage et d’un comité scientifique impliquant l’ensemble des pays membres. L’animation du dispositif sera assurée par la cellule régionale.

